

JEAN-R. LARROUYET

LICENCIÉ EN DROIT  
CONTENTIEUX - ASSURANCES

35, RUE DE CLICHY, PARIS - IX<sup>e</sup>

TÉL. : TORRITÉ 23-00

27 décembre 1934

monseigneur et cher compatriote,

J'ai lu avec intérêt vos deux premiers numéros. Et je vous adresse  
sous ce pli mon bulletin d'abonnement accompagné de cinq francs en  
timbres-poste. Il m'est facile de lire "Aintzina" au siège de l'Estuakaldeen  
Biltzaina (je suis membre du Bureau) mais je sais par l'exemple d'"Elgar" les  
difficultés de lancement d'une publication, et je préfère m'inscrire parmi  
vos abonnés.

Je voudrais adhérer au groupement estuakalderiste. Pourriez-vous me faire  
connaître les conditions à remplir?

Avec mes vœux de prospérité pour "Aintzina", veuillez agréer l'expression  
de mes sentiments les plus sympathiques en J.E.L.

J. Larrouyet



JEAN-R. LARROUYET

AVOCAT A LA COUR

TÉLÉPHONE  
TRINITÉ 28-30

35 RUE DE CLICHY  
PARIS - IX<sup>e</sup>

30 octobre 1947

Monsieur l'Abbé,

Je vous en suis très reconnaissant de me  
faire connaître chez quel éditeur a paru  
l'histoire de France de Mr. Etchart. Le renseignement  
ne figure pas dans votre article d'Hervé de ce jour.

Peut-être que, si vous en avez le loisir (et je  
vous suis très occupé) vous pourriez me dire le  
sort des revues IKUSKA et GERNIKA : j'ai reçu  
les deux premiers numéros de chacune d'elles, puis  
plus rien .... Cela me rappelle les mauvais jours  
d'Elgar, d'Aintzina et de tant d'autres publications  
dont la vie fut brève. Je serais navré qu'un  
pareil sort fut réservé à une œuvre aussi  
sympathique que celle de l'Institut Gernika.



Le sort de la bibliothèque de feu Lacombe  
n'est pas encore réglé. La famille oppose à  
mes demandes la force d'inertie. Je crains  
que les volumes les plus rares ne tombent dans  
des mains "ignorantes."

Sur cette métaphore hardie je m'arrête et  
je vous prie de croire, Monsieur l'Abbé, à  
mes sentiments les plus sympathiques.

J. Rarron.

P. S. Si le livre de M. Uchart est en vente à Bayonne,  
je suis acheteur.



JEAN-R. LARROUYET

AVOCAT A LA COUR D'APPEL

37, RUE ETIENNE-MARCEL  
PARIS-1<sup>er</sup> - CEN. 84-04

le 15 OCTOBRE 1954

Monsieur l'Abbé , et cher Ami,

J'ai reconnu votre écriture sur l'enveloppe qui m'apportait une demande de souscription au "GERO" d'AXULAR.

J'ai le plaisir de vous informer de ce que j'ai souscrit pendant les vacances à la Librairie du "Porche" mais je vous remercie d'avoir pensé à moi

Je profite de l'occasion pour vous adresser par chèque le montant de mon abonnement au journal "HERRIA"

Je vous prie de croire , Monsieur l'Abbé et cher Ami, à l'expression de mes sentiments tout dévoués .

*J. Larrouyet*

P.S: Je suis entrain de rédiger les statuts de l'Association "Pariseko Eskualdun gazteria " Le mot "eskualdun" me choque un peu !..Conseillez-vous de mettre plutôt l'adjectif "eusko" ? puisqu'il s'agit du qualificatif au substantif "gazteria " ?

Monsieur l'Abbé Pierre LAFITTE  
Petit Séminaire  
USTARITZ

*Je vous envoie un dévoué  
surtout le rapport pour mes  
statuts & pour  
l'abonnement*